

Coe-Rexecode publie son étude :
L'impôt sur le capital au XXI^e siècle
Une coûteuse singularité française

par Michel Didier et Jean-François Ouvrard (Economica, Paris, 2016, 158 p.)

Dans un contexte de chômage record, tous les leviers doivent être mobilisés pour faire baisser le chômage.

Coe-Rexecode a réalisé une **analyse d'une exhaustivité sans précédent de la fiscalité du capital en France** en la comparant aux systèmes de nos grands partenaires européens. Il en ressort que **notre fiscalité du capital actuelle, résultat d'une stratification sans vision d'ensemble, pèse sur la croissance et sur l'emploi.**

Coe-Rexecode propose un remaniement en profondeur de notre fiscalité du capital pour qu'elle respecte mieux qu'aujourd'hui les trois objectifs classiques de l'impôt : rendement, efficacité, équité. Une telle réforme stimulerait la croissance, contribuerait à faire baisser le chômage et permettrait une meilleure maîtrise des inégalités.

➤ **Un poids de la fiscalité qui a fortement augmenté**

Le poids de la fiscalité du capital en France a fortement augmenté au cours des trente dernières années (de **7,3 % du PIB en 1995 à 10 % en 2014**). C'est un des niveaux les plus élevés des grands pays européens.

Trois sous-ensembles la composent :

- Les **impôts sur les coûts de production des entreprises**, qui représentent un petit quart du total. Le poids de cette fiscalité est à peu près stable depuis une vingtaine d'années mais il est **très élevé par rapport à nos grands voisins** (37 milliards de plus en France qu'en Allemagne).
- **L'impôt sur les sociétés**, qui représente un peu plus d'un quart du total. Son poids a augmenté dans la période récente et il est actuellement **au-dessus de la moyenne des autres pays** (**2,7 % du PIB en France, 2,3 % pour la moyenne de nos grands voisins**).
- Enfin, **un ensemble d'impôts qui concernent les ménages** — des impôts sur le revenu du capital, sur les plus-values, sur la détention du capital et sur sa transmission. Le poids de la fiscalité sur les ménages, sous toutes ses formes, explique l'essentiel de l'augmentation globale. Au total, ce poids est passé de 38 % du total des revenus du capital des ménages en 1995 à plus de 65 % en 2014. **Il est de plus de 40 milliards d'euros supérieur à son poids en Allemagne.**

➤ Une fiscalité du capital éclatée

Les modalités d'imposition sont aussi importantes que le poids moyen des prélèvements. **La fiscalité du capital française n'a pas été construite selon une logique économique**, mais résulte d'une succession de décisions plus ou moins indépendantes l'une de l'autre, prises en fonction des besoins de financements publics et des débats politiques du moment, mais toujours dans le sens de l'augmentation des taux et de la complexité.

Elle se distingue de celle des autres pays non seulement par ses taux élevés mais **aussi par ses modalités atypiques**.

- Une **forte progressivité des prélèvements sur les revenus des capitaux mobiliers** (allant de 0 à plus de 60 %), **alors que les autres pays privilégient un taux forfaitaire unique** de l'ordre de 25 à 30 %.
- Un **deuxième impôt progressif calculé sur le capital (que les autres pays n'ont pas), qui s'ajoute à l'impôt sur le revenu**. Cela conduit au total à des **taux marginaux effectifs aberrants, et dans certains cas confiscatoires**. L'application du droit commun peut conduire en effet à des prélèvements sur le revenu généré par un effort d'épargne qui **dépassent largement 100 % de ce revenu**.
- Un **taux d'imposition total qui ne résulte pas de décisions explicites mais fluctue au gré des marchés**, et qui est devenu prohibitif avec la baisse du rendement du capital.

➤ Un « logiciel fiscal » générant excès et effets pervers

Les gouvernements ont cherché à limiter les conséquences des excès de la fiscalité en multipliant les mesures dérogatoires, les fameuses « niches fiscales » — abattements, déductions et aménagements divers. Ces niches contractent les bases fiscales et rendent la fiscalité illisible.

- **Il en résulte une grande complexité et une instabilité** chronique des règles fiscales, qui perturbent les décisions d'épargne et d'investissement et **découragent les projets de long terme**.
- La fiscalité du capital en France **encourage l'épargne liquide ou orientée vers la dépense publique au détriment de l'investissement productif**.
- L'instabilité, les **sauts brutaux d'imposition** et les effets de **seuils** entraînent des comportements de protection ou de prudence et ont des conséquences économiques défavorables. Ces effets pervers sont autant d'**obstacles à la croissance de nos entreprises de taille moyenne ou intermédiaire**.
- Enfin, d'énormes patrimoines peuvent échapper à l'impôt tandis que des contribuables qui ont acquis par leur effort un **patrimoine bien moindre doivent payer l'impôt sur le capital à partir de leur revenu du travail** (en plus de l'impôt normal sur les revenus du travail).

Le **cercle vicieux « taux élevés, multiplication des niches, instabilité »** est la caractéristique majeure du mauvais logiciel de la fiscalité du capital française.

Au terme d'une étude approfondie des modèles de croissance, Coe-Rexecode montre que cette fiscalité est restrictive pour l'activité et l'emploi et que **l'excès de progressivité diminue le taux d'accumulation du capital**, donc le taux de croissance potentiel de l'économie.

La fiscalité du capital française contribue ainsi à la panne de l'investissement et à la hausse du chômage.

➤ **Une réforme de la fiscalité du capital conciliant les objectifs de rendement, de croissance et de maîtrise des inégalités**

Notre fiscalité du capital est désormais dans une impasse. Elle n'atteint plus aucun des objectifs de l'impôt. Pour en sortir, Coe-Rexecode préconise des changements majeurs.

L'axe principal porte sur la fiscalité du capital qui relève des **ménages**. Coe-Rexecode propose une **simplification drastique** :

- Substitution au système actuel d'un **prélèvement unique et forfaitaire assis sur tous les revenus du capital**, prélèvement qui regrouperait l'impôt sur le revenu, les prélèvements sociaux et l'imposition du patrimoine. Un **taux de 30 %** permettrait de maintenir les recettes prélevées sur les ménages à leur niveau actuel, sans pertes de recettes, en intégrant les mesures ci-après.
- **Suppression des nombreuses niches fiscales devenues inutiles.**
- **Création pour la « petite épargne » d'une franchise d'imposition sur les revenus du capital** (au moins 500 euros de revenus du capital ou de plus-value), quelle que soit leur nature. Ce régime serait deux fois plus avantageux que le livret de caisse d'épargne actuel.
- **Diminution sensible des droits de donation par rapport aux droits de succession afin de faire circuler le patrimoine** vers les jeunes générations et de leur permettre de réaliser leurs projets plus tôt dans la vie.

Un tel système fiscal respecterait les principes d'équilibre, de neutralité, de continuité, de simplicité, d'équité et de convergence européenne (cf. Chapitre 9, pp.135-139).

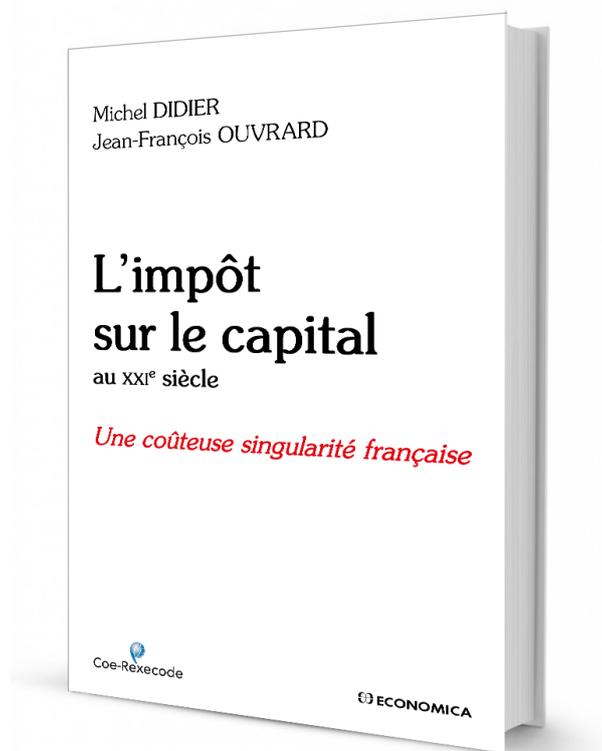
Il permet de payer les impôts courants à partir des revenus, ne pénalise pas l'investissement productif, harmonise l'imposition des plus-values et celle des revenus du capital, supprime les effets de seuils et autorise une simplification drastique de notre fiscalité. Cette réforme rapprocherait la fiscalité du capital française de la moyenne européenne. Elle aboutirait en outre à un dispositif plus juste que le système actuel puisque les revenus du capital (intérêts, dividendes, plus-values, loyers) seraient tous taxés sans exonérations ou abattements et les gros patrimoines contribueraient ainsi effectivement à l'impôt.

Une telle simplification serait de nature à **redonner de la visibilité et de la stabilité à la fiscalité**, et à susciter ainsi des anticipations beaucoup plus favorables de la part des investisseurs.

Elle permettrait de libérer l'investissement, de mieux maîtriser les inégalités, de stimuler durablement la croissance française et d'en faire un véritable levier pour l'emploi.

Selon une estimation prudente, on peut en attendre la création progressive de **300 000 emplois supplémentaires**.

Contact presse : Camille Formentini / 01 80 48 14 80 / cformentini@footprintconsultants.fr



L'impôt sur le capital au XXI^e siècle

Une coûteuse singularité française

**Michel DIDIER
Jean-François OUVRARD**

La surtaxation actuelle du capital en France s'oppose à l'investissement et à la croissance, sans rendre pour autant la fiscalité plus juste. Taux d'imposition prohibitifs, multiplication des niches fiscales, le logiciel de la fiscalité du capital doit être réformé.

Les auteurs proposent de remplacer l'ensemble des prélèvements sur le capital (impôt sur le revenu, contribution sociale et impôt sur le patrimoine) par un seul prélèvement forfaitaire de 30 % sur les revenus du capital, de supprimer toutes les exonérations inutiles, de détaxer plus largement la petite épargne et d'encourager les donations aux jeunes. Une telle refonte de l'imposition du capital constituerait un levier puissant de relance de l'investissement et de baisse du chômage.

* * *

Michel DIDIER, titulaire honoraire de la chaire « Économie et statistiques industrielles » du CNAM, est président de Coe-Rexecode.

Jean-François OUVRARD, X-Insee, est ancien directeur des études de Coe-Rexecode.



ISBN : 978-2-7178-6867-8

19 €

Table des matières

Introduction

Chapitre 1 : Une fiscalité élatée

La fiscalité du capital dans le code des impôts
Une dispersion nuisible à la vision d'ensemble
Conclusion

Chapitre 2 : Trois principes d'analyse économique

Premier principe : la fiscalité du capital impacte l'économie à plusieurs niveaux
Deuxième principe : une taxation de la détention est en réalité une taxation du revenu
Troisième principe : taux marginaux et définition des bases imposables sont cruciaux
Conclusion

Chapitre 3 : Brève description du système français

Les grandes masses de la fiscalité du capital
Les impôts qui pèsent sur les coûts de production
L'imposition des bénéfices des sociétés
La fiscalité du capital sur les ménages
Les exonérations et régimes particuliers
Conclusion

Chapitre 4 : Deux anomalies françaises : un poids élevé et des taux marginaux extrêmes

Un poids en forte augmentation
Un des poids les plus élevés en Europe
Des modalités singulières
Des taux marginaux d'imposition beaucoup plus élevés en France
Conclusion

Chapitre 5 : Des effets pervers et des corrections incessantes qui ont conduit à une impasse

L'escalade des taux marginaux d'imposition
Exemples d'effets pervers de la fiscalité actuelle
Obstacles à la croissance des entreprises
La multiplication des « niches »
Une instabilité chronique
Des bases fiscales fugaces
Conclusion

Chapitre 6 : Pour une imposition de l'épargne plus favorable à l'investissement productif

L'épargne canalisée vers le déficit public
Le principe de neutralité
Un système fiscal très éloigné du principe de neutralité
Une fiscalité qui devrait être insensible à l'inflation
Conclusion

Chapitre 7 : Pour des impôts sur le capital favorables à la croissance et à l'emploi

L'impact de la fiscalité sur les niveaux d'épargne et d'investissement
La fiscalité dans un modèle simple de croissance
Fiscalité du travail, fiscalité du capital, niveau d'activité et croissance
Fiscalité du capital et croissance
Progressivité de la fiscalité et croissance économique
Application à la France : un choc à contretemps
Conclusion

Chapitre 8 : Pour une fiscalité du capital qui contribue mieux à la maîtrise des inégalités

Le regard de Maurice Allais
Un aperçu de la thèse de Piketty-Stiglitz
La critique radicale d'Aghion, Cette et Cohen
La fiscalité du capital en France et la maîtrise des inégalités
Fiscalité de la transmission et redistribution
Conclusion

Chapitre 9 : Refonder la fiscalité du capital

Des stratégies adaptées à chaque composante de la fiscalité du capital
Les deux approches de la fiscalité des revenus du capital
Sept principes pour une refonte
Une proposition qui respecte les sept principes
La question du capital immobilier
La question de la circulation du patrimoine
Une réforme positive pour la croissance et l'emploi

Conclusion